



Chauffage salle d'attente bureaux paramédicaux

Par azerty49

Bonjour,

Je suis bailleur pour des locaux professionnels paramédicaux (4 bureaux au sein d'un local + salle d'attente et salle de pause communes).

L'une de mes locataires me demande de chauffer la salle d'attente, ce qui n'avait jamais été le cas avec les précédents locataires.

J'ai accepté de chauffer 2h/jour l'année dernière et je me retrouve avec près de 400 euros de plus sur ma facture d'électricité annuelle.

Les locataires ont un forfait de charge de 15 euros et rien n'est mentionné dans le bail au sujet du chauffage de la salle d'attente.

Savez-vous si je suis dans l'obligation de chauffer cette pièce où, théoriquement, les usagers ne font que passer pendant quelques minutes et pourraient donc garder leur manteau avant de se rendre dans les bureaux ?

Merci beaucoup d'avance pour votre aide ! :)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez proposer un avenant avec un forfait de charges pour inclure la dépense additionnelle de ce chauffage.

Ensuite vous laissez les locataires discuter entre eux s'ils acceptent tous cet avenant ou pas.

Il faut l'accord de tous puisque c'est une charge commune.

Par yapasdequoi

Ce serait mieux d'éviter d'ouvrir un nouveau sujet pour un même problème.